

**COMMUNE DE CERVENS**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le neuf septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaient présents :** CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / NOEL Ruta / PROFFIT Thierry /THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

**Absents :** CALLENDRIER Michèle / CHATEAU Baptiste / KELLER Sophie/ SANDRAL Linda

**Pouvoirs :** CALLENDRIER Michèle à VUARGNOZ Catherine, SANDRAL Linda à THOMAS Gil

**Secrétaire de séance :** Christophe CHATEL

**Date de la convocation :** 04/09/2025

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de la convention avec l'Office National des Forêts
2. Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves de Cervens
3. Approbation de la convention de projets et demande d'aide aux actions culturelles pour le festival Littéraire auprès du Conseil Savoie Mont-Blanc
4. Questions diverses

**Le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité**

**1. Approbation de la convention avec l'Office National des Forêts : coupe de bois**

Délibération N° 2025-34 publiée sur le site de la commune le 15/09/2025

Monsieur RIGGI technicien forestier ONF présente la convention aux conseillers municipaux. Dans un contexte de forte demande en bois et de tension sur la ressource forestière, la commune de Cervens s'inscrit dans une démarche de valorisation durable de sa forêt communale en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).

La convention proposée par l'ONF vise à mettre à disposition des bois sur pied pour exploitation et vente, garantir un débouché sécurisé pour les bois communaux via des contrats d'approvisionnement, optimiser les retombées économiques locales en favorisant les circuits courts et la transformation régionale. L'ONF prend en charge l'exploitation forestière (abattage, débardage, cubage, classement), l'organisation logistique et administrative de la vente, la commercialisation des bois dans le cadre de ventes groupées avec d'autres communes forestières. La commune reste propriétaire des bois jusqu'à leur livraison aux acheteurs.

Deux parcelles communales ont été identifiées dans le cadre de ce projet pour un total d'environ 500 m<sup>3</sup> de bois. Le budget prévisionnel établi par l'ONF pour ce chantier est de 9 499 € HT de recette pour la commune.

Le Conseil Municipal valide la convention avec l'ONF à l'unanimité.

## **2. Subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'élèves de Cervens**

Délibération N° 2025-35 publiée sur le site de la commune le 15/09/2025

Le Maire explique que l'Association des Parents d'élèves de Cervens a pris en charge de manière exceptionnelle l'achat de livres pour les enfants de l'école élémentaire en fin d'année scolaire 2024-2025. Dans ce cadre, l'association demande à la commune l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 270€.

Coralie DECOMBARD, Adjointe au Maire et Présidente de l'APE ne prend pas part au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de Cervens, pour un montant de 270 €.

## **3. Convention de projet avec le Conseil Savoie Mont-Blanc et demande de subvention.**

Délibération N° 2025-36 publiée sur le site de la commune le 15/09/2025

En Pays de Savoie, la mission de lecture publique transférée par l'Etat aux Bibliothèques Départementales de Prêt, est assurée par un seul service, Savoie-Biblio, placé sous l'autorité du Conseil Savoie Mont Blanc.

Savoie-Biblio propose son appui aux communes des Départements de la Savoie et de la Haute-Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires. Savoie-Biblio œuvre par ailleurs au développement de la lecture et des pratiques culturelles et instruit les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc dans le domaine de la lecture.

Toute demande de subvention auprès de Savoie-biblio nécessite la signature d'une convention de Projets décrivant les grandes lignes des sollicitations prévues par la structure pour les 3 années à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la signature de la convention de projet avec le Conseil Savoie Mont Blanc pour une durée de 3 ans et charge le Maire de demander une subvention à hauteur de 600 € au Conseil Savoie Mont-Blanc pour l'organisation d'un festival littéraire à Cervens.

## **4. Questions diverses**

- Centre de santé – antenne de Cervens
  - **18 septembre** : premières consultations de la sonothérapeute
  - **22 septembre** : passage de la convention au Conseil Municipal de Bons-en-Chablais
  - **23 septembre** : première réunion de la conférence de l'Entente
  - **Novembre** : premières consultations des médecins
- Démolition fruitière : les diagnostics amiantes pour démolition sont en cours. La publication du marché se fera probablement en fin d'année pour des travaux pendant les vacances de février 2026.
- Travaux divers en cours :
  - Mise en place de LED à l'école, la bibliothèque et la salle polyvalente en cours.

- Arrêt de bus de l'école : travaux effectués avant la rentrée.
- Travaux d'extension du cimetière : début des travaux fin septembre.
- Travaux Thonon Agglo eau potable : la partie Tailiou / chez Pallin à été réalisée. La portion chez Bolley aura lieu courant novembre. Une information sera transmise aux habitants concernés.

➤ Evènements à venir :

- Festival littéraire le 11 octobre à la salle polyvalente

Le Maire  
Gil THOMAS



Le secrétaire de séance  
Christophe CHATEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Châtel". It is enclosed in a large, thin-lined oval.

Fin de séance : 21h